



Institut Ricci  
*Centre d'études chinoises*

---

## **Annnonce de l'établissement d'une organisation confucéenne non gouvernementale :**

### **« L'Alliance confucéenne chinoise »**

le courrier des Lettrés n° 258 du 23 octobre 2015

Traduction : Michel Masson et François Hominal

### Communiqué des réseaux confucéens :

L'après-midi du 1<sup>er</sup> novembre de l'année confucéenne 2566 (année chrétienne 2015) des dizaines d'experts confucéens et les responsables d'organisations confucéennes non-gouvernementales réunis à l'Espace Confucius de Shenzhen<sup>1</sup>, ont assisté à l'établissement de « l'Alliance confucéenne chinoise ».

Depuis plus de dix ans le succès des « Etudes nationales » en Chine est un fait incontestable alors que, par ailleurs, le pays se couvrait de toutes sortes d'organisations propageant les études confucéennes parmi la population. C'est dans ce contexte que s'est réalisé le projet, parti de l'Espace Confucius à Shenzhen, de regrouper en une Alliance confucéenne chinoise toutes les diverses organisations confucéennes non-gouvernementales aussi bien de Chine que de l'étranger. Le but en est d' « honorer Confucius et les études confucéennes, mettre à l'honneur la tradition, reconstituer les croyances, rénover la Chine ». Il s'agit de presser les plus connus des experts confucéens en Chine et à l'étranger de se joindre au Comité académique, d'associer la recherche universitaire et l'enseignement confucéen diffusé dans la population, de renforcer les échanges d'expériences entre les organisations confucéennes non-gouvernementales. Il s'agit aussi de revaloriser la Voie, d'attirer les sympathisants, chercher la manière moderne de diffuser les études confucéennes dans la population, de s'adresser à la grande masse, de pacifier les cœurs et de faire oeuvre d'éducation populaire. Ultiment, il s'agit que dans les nouvelles études confucéennes le Chinois d'aujourd'hui puisse trouver la paix de l'esprit et de quoi orienter sa vie.

---

<sup>1</sup> « L'Espace Confucius » a été fondé à Shenzhen en mars 2009. Ses activités : enseignements et rituels confucéens ; organisation de funérailles et de mariages traditionnels ; pèlerinages, dialogue inter-religieux...

L'Alliance confucéenne chinoise a été établie conjointement par des spécialistes ou personnalités de la société civile, ainsi que par 39 responsables d'organisations confucéennes non-gouvernementales venant de Singapour, Malaisie, Indonésie, Nouvelle Zélande, Hong Kong aussi bien que de Chine même. L'Alliance a aussi bénéficié du concours et soutien actif d'une soixantaine d'organisations ou d'unités en Chine et à l'étranger, comme la Fondation *Sanhe Ren'ai* à Shenzhen, l'Union mondiale des descendants de Confucius, l'hermitage *Yangming*<sup>2</sup> au Guizhou, l'Académie *Hongdao*, et les divers sites internet confucéens

En six années consacrées au service de la Voie, le Centre d'échanges culturels confucéens de l'Espace Confucius à Shenzhen a accumulé toute une expérience et a multiplié les contacts avec le public. Aujourd'hui, nous avons finalement la constitution d'une entité au service de la Voie qui réunit les organisations confucéennes de toutes les provinces et régions du pays et qui va bien sûr donner une toute autre dimension au renouveau culturel confucéen.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, l'initiateur et secrétaire général de l'Alliance, M. Zhou Beichen<sup>3</sup>, qui est à la tête de l'Espace Confucius de Shenzhen, a rappelé le contexte, la nature et les objectifs de la nouvelle Alliance, en a expliqué l'organisation et donné les noms des membres du premier comité d'experts. Il a souligné que cette Alliance était une organisation d'intérêt public basée en Chine, mais tournée vers le monde entier. L'Alliance fournit à la renaissance de la culture confucéenne un nouveau dispositif en termes de modèle organisationnel et économique, de lieux d'étude et de rituels. Elle est organisée de manière très précise, avec un comité d'experts, un conseil d'administration, des organes de gestion et des agences locales. Le comité d'experts composé de personnalités confucéennes de renom est l'instance suprême qui décide de la politique à suivre ; dans une adhésion stricte aux valeurs confucéennes, il évalue les activités à la base et précise les orientations pour ainsi améliorer la qualité des programmes au service de la Voie.

#### Le Comité d'experts confucéens :

Jiang Qing (Hermitage Yangming)  
Zhang Xianglong (Univ. du Shandong)  
Zhang Xinmin (Univ. du Guizhou)  
Huang Kaiguo (Univ. normale du Sichuan)  
Hu Zhihong (Univ. de Wuhan)  
Li Jinglin (Univ. normale de Pékin)  
Chen Zhaoying (Univ. de Taiwan)<sup>4</sup>  
Sheng Hong (Univ. du Shandong)  
Lin Anwu (Univ. Ciji de Taiwan)  
Zhou Chicheng (Univ. normale du sud de la Chine)  
Chen Ming (Univ. normale de la capitale)  
Yang Chaoming (Centre de recherches confucéennes de Chine)  
Kang Xiaoguang (Univ. du Peuple)  
Guo Yi (Univ. nationale de Séoul)  
Fan Ruiping (Hong Kong City Univ.)

---

<sup>2</sup> Situé là où Wang Yangming (1472-1529), banni parmi les aborigènes du Guizhou, a eu en 1503 sa grande illumination.

<sup>3</sup> Zhou Beichen (1965- ), professeur de littérature chinoise à l'Université normale du Guizhou (1990-1998). Actuellement, il est aussi à la tête de la Fédération de la culture confucéenne de Qūfu.

<sup>4</sup> « Université de Taiwan » : le nom de cette université est en fait « Université nationale de Taiwan ».

Fang Chaohui (Univ. Qinghua)  
Wang Ruichang (Univ. du commerce de la capitale)  
Yao Zhongqiu (Univ. aéronautique de Pékin)  
Zhang Wanlin (Univ. technologique du Hunan)  
Peng Yongjie (Univ. du Peuple)  
Zeng Yi (Univ. Tongji)  
Bai Tongdong (Univ. Fudan)  
Yang Wenming (Univ. Qinghua)  
Guo Xiaodong (Univ. Fudan)  
Chen Bin (Univ. normale de la Chine de l'Est)  
Ke Xiaogang (Univ. Tongji)  
Chen Yong (Institut mexicain)

Le président du Comité est Jiang Qing.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, deux célèbres hommes d'affaires confucéens ont dévoilé la plaque : le vice-président de l'Alliance confucéenne chinoise, M. Zhu Tong, qui préside le Conseil d'administration de la compagnie immobilière Shijia (Sega) à Pékin, et le président du Conseil d'administration de l'Alliance, M. Zhang Hua qui est à la tête du groupe international Sanhe (Samwo International Group).

Un colloque académique a célébré l'inauguration de l'Alliance : « Croyance confucéenne et avenir de la Chine ».

Y ont pris la parole :

- le professeur Chen Ming qui est rédacteur-en-chef de la revue *Yuan Dao* (« De la Voie ») et dirige le Centre de recherche sur la doctrine confucéenne à l'Université normale de la capitale,
- le professeur Peng Yongjie vice-doyen de l'Institut de recherches confucéennes à l'université du Peuple,
- le professeur Wang Ruichang (université du Commerce de la Capitale),
- M. Wang Lizong, directeur exécutif de la Chambre de commerce (Section « Technologies de pointe ») de Canton,
- M. Kong Weidong, vice-secrétaire général de l'Union mondiale des descendants de Confucius.

Il faut aussi mentionner que lors de l'inauguration de l'Alliance confucéenne chinoise, le président honoraire de la Société pour la promotion de la culture chinoise, ancien Secrétaire du Parti à l'Union des Ecrivains et aussi ancien vice-président du Comité permanent au ministère de la Culture, M. Gao Zhanxiang<sup>5</sup> a envoyé un télégramme où il félicitait l'Alliance pour son altruisme à s'engager dans une tâche spirituelle de longue portée. Dans son télégramme, il écrivait :

---

<sup>5</sup> Gao Zhanxiang 高占祥 (né en 1935).

La pensée de Confucius et des confucéens est au centre de la culture traditionnelle chinoise et c'est une importante source des valeurs-clefs du socialisme. La promotion de la culture confucéenne est d'une très grande signification pour la renaissance de la nation. Je suis convaincu que l'établissement de l'Alliance Confucius va faire avancer d'un bon pas la renaissance de notre grande culture traditionnelle et contribuer ainsi à constituer une puissance culturelle socialiste et à réaliser le Rêve chinois.

A présent le grand intérêt du haut en bas de la société chinoise pour la culture traditionnelle fait qu'il y a une demande enthousiaste pour le retour de la tradition confucéenne. Tout particulièrement, représentant les dirigeants du pays, le Président Xi Jinping a parlé très positivement de la tradition confucéenne. Autrement dit, alors que la tradition confucéenne a connu à l'époque moderne une suite continue de malheurs, elle trouve maintenant pour la première fois en cent ans la situation la plus favorable à sa renaissance. L'ordre céleste et le cœur humain sont éternels ; la création de l'Alliance confucéenne chinoise se conforme au Ciel et s'accorde à l'homme. Sa tâche est bien de :

« Prendre la décision de servir Ciel-Terre,  
Etablir la Voie pour le bien des vivants,  
Continuer la doctrine des sages d'autrefois qui a été interrompue,  
Inaugurer une ère de paix et de prospérité pour les générations à venir »<sup>6</sup>

@

## Alliance confucéenne chinoise

Statuts de l'Alliance confucéenne chinoise (en abrégé ACC)

(Projet)

### Chapitre I Dispositions générales

#### Article 1 : Nom de l'organisation

Le nom de la présente organisation est « Alliance confucéenne chinoise ».

#### Article 2 : Nature de l'organisation

La nature de la présente organisation est une organisation confucéenne d'intérêt public au niveau mondial et incorporée en Chine.

#### Article 3 : Vocation de l'organisation

Vénérer Confucius et honorer les Lettrés, développer et propager la tradition, reconstruire la croyance et

---

<sup>6</sup> Zhang Zai (1020-1078), *Zhangzi yǔlu* (Collection des propos de Zhang Zai), II, p. 6. Cette célèbre strophe est un parfait résumé de ce qu'a été l'idéal néoconfucéen du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle...

restaurer la Chine.

**Article 4 : Drapeau et emblème de l'organisation.**

L'emblème de l'ACC est une image associant les huit trigrammes, la cloche en bois, l'amour, le drapeau ; un oriflamme avec les mêmes motifs.

**Article 5 : Enregistrement**

L'ACC sera d'abord enregistrée dans la zone économique spéciale de Hong-Kong, puis œuvrera à créer progressivement les conditions pour l'enregistrer auprès du ministère des Affaires civiles.

## **Chapitre 2 : Structure de l'organisation**

**Article 6 : Le Comité académique**

L'ACC, en tant qu'organisation des Lettrés, sera gérée en conformité avec la tradition intellectuelle des Lettrés ; elle établira un « Comité académique » comme organe suprême de l'organisation. Le Comité académique sera formé de lettrés éminents et toutes les affaires importantes, toutes les entrées en fonction et départs devront être discutés par les membres du Comité académique.

Le Comité académique, composé de 30 membres au plus, pourra, en fonction des besoins, augmenter ou diminuer en nombre ; les nouveaux membres devront être proposés par le Président et obtenir les suffrages des deux tiers des membres du Comité. Les membres réguliers pourront démissionner à leur demande, ils pourront aussi être démis en cas d'incapacité à remplir leurs fonctions.

**Article 7 : Le président de l'ACC**

Le président de l'Assemblée confucéenne chinoise en est son plus haut symbole et représentant ; il est proposé parmi les membres du Comité académique en raison de sa foi et ses sentiments confucéens, de sa haute vertu et de sa dignité.

Le vice-président occupe une fonction importante à l'ACC. Il est choisi parmi les personnalités ayant une foi et des sentiments confucéens ; Il a une importante responsabilité sociale par sa contribution au développement de l'Alliance.

**Article 8 : les membres de l'ACC**

A : conditions d'admission : les membres de l'ACC sont de deux types : individus et groupes. Tous les individus, indépendamment de la nationalité, de l'origine ethnique, de la région, qui ont une culture, une foi et des sentiments confucianistes et qui acceptent les statuts de cette assemblée, peuvent demander leur admission et, après leur investiture, devenir membres de cette Assemblée.

Tous les groupes sociaux et entreprises adhérant aux valeurs spirituelles confucéennes peuvent demander leur inscription et devenir membres sociaux.

B : droits et obligations

Tous les membres de l'ACC jouissent des droits ci-dessous :

1. le droit d'élire et d'être élu
2. participer aux activités
3. avoir un accès privilégié à des services rémunérés
4. le droit de faire des propositions et de superviser
5. la liberté d'adhérer et de démissionner de l'ACC.

Tous les membres de l'ACC doivent se soumettre aux obligations suivantes :

1. participer à toutes les activités organisées par l'ACC
2. s'acquitter dans les temps des cotisations

La cotisation des membres individuels est fixée à 5% du salaire de la personne, et celle des membres collectifs à 3 000 yuans par an

3. tous les membres de l'ACC peuvent spontanément faire des donations ; les formes et le montant des donations sont libres.

**Article 9 : le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est l'organe de l'ACC qui prend les décisions et les met en œuvre au quotidien ; il nomme un président exécutif du conseil d'administration, ainsi que le comité exécutif permanent et quelques administrateurs. Les postes d'administrateurs du comité d'administration sont tenus par des responsables de chaque bureau et des responsables des filiales. Le président du comité d'administration est choisi par les membres du comité réunis. Toutes les tâches importantes de cet organe sont l'objet de décisions du conseil d'administration.

**Article 10 :**

1. fixer le plan de travail
2. le calcul du budget et la fermeture des comptes annuels
3. décider d'augmenter le capital de départ
4. renvoyer et des administrateurs et les remplacer
5. établir l'organigramme interne
6. définir le système de gestion interne
7. les salaires et rémunérations des personnels embauchés
8. remettre un rapport de travail annuel du Conseil d'administration au Comité académique
9. et autres affaires importantes.

**Article 11 :**

le Conseil d'administration se réunira deux fois par an. Sa convocation est décidée dans deux types de circonstances :

- a. le président du conseil d'administration estime qu'une réunion est nécessaire
- b. plus d'un tiers des administrateurs la propose.

**Article 12 :**

Le conseil d'administration nomme un président et un ou deux vice-présidents. Le président et les vice-présidents sont choisis par la majorité du conseil d'administration réuni en assemblée plénière et le Comité Académique approuve leur nomination ou renvoi. Les vice-présidents ont un mandat de 4 ans, renouvelable.

**Article 13 :**

Les vice-présidents du Conseil d'administration assistent le président dans son travail ; si le président n'est pas en mesure de remplir ses fonctions, le vice-président qu'il nommera le remplacera dans ses fonctions.

**Article 14 :**

Dix jours avant la tenue de la réunion du Conseil d'administration, le moment, le lieu, l'ordre du jour de la réunion etc. doivent être communiqués à tous les membres du conseil. Si un administrateur a un empêchement pour participer à cette réunion, il peut mandater par écrit un autre administrateur pour le remplacer à la réunion ; ce mandat doit préciser clairement l'étendue du mandat.

**Article 15 :**

Le conseil d'administration se tient s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Chaque membre du conseil a une voix. Les décisions prises par le conseil doivent être approuvées par la moitié de l'assemblée plénière.

**Article 16 :**

Les pouvoirs dévolus au président du conseil d'administration sont :

1. Convoquer et présider les réunions du conseil
2. Inspecter les conditions dans lesquelles le conseil prend les résolutions et les autres pouvoirs que la loi, les règlements et les présents statuts lui confèrent.

**Article 17 :**

Cette entité d'une manière générale est responsable devant le Conseil d'administration, et de plus jouit des pouvoirs suivants :

1. présider le travail de l'unité au jour le jour, organiser la prise des décisions du Conseil
2. organiser le travail de planification annuelle de l'unité
3. préparer la mise en place des organismes internes à l'unité
4. fixer le système de gestion interne ;
5. embaucher ou renvoyer les chefs adjoints et les responsables des finances
6. embaucher ou renvoyer les responsables des organismes internes.

**Article 18 :**

L'unité établit un Bureau de supervision de 3 membres. La durée du mandat d'un superviseur est la même que celle du conseil. A l'expiration de la période, il est possible de voter sa reconduction.

**Article 19 :**

La supervision est réalisée sur propositions soumises au vote des membres du comité académique. Les fonctions de secrétaire général et de chargé des finances ne peuvent pas être remplies par la même personne.

**Article 20 :**

Le conseil des superviseurs ou le superviseur jouit des droits suivants :

1. Inspecter les finances de l'unité
  2. Superviser les activités du conseil d'administration de l'unité, contrôler les infractions du secrétaire général à la loi, aux réglementations ou aux statuts
  3. Si le comportement de l'administrateur ou du secrétaire général de l'unité, nuit aux intérêts de celle-ci, il faut lui donner une punition ;
- Surveiller la présence aux réunions du Conseil

**Article 21 :**

Chaque membre du Bureau de supervision a une voix. Les décisions qu'il prend doivent être approuvées par la moitié de l'Assemblée plénière, ou un nombre égal de voix pour et contre.

**Article 22 :**

Organes administratifs

Les organes exécutifs de l'Alliance centrale regroupent les organes exécutifs du Conseil d'administration, qui ont la responsabilité de mettre concrètement en pratique les décisions du Conseil d'administration et s'acquittent des tâches administratives quotidiennes. Dépendent des organes administratifs centraux : les départements de la doctrine, des rites et de la musique, de la diffusion de la religion, de la formation, du travail social, de l'agriculture et de l'industrie, des donateurs, de la gestion des propriétés, des services généraux, de la collecte de fonds, des relations avec l'extérieur. Les départements administratifs centraux nomment un secrétaire général, pour jouer le rôle de responsable administratif.

### **Chapitre 3 : Etablissement d'espaces confucéens**

#### **Article 23 :**

Ils se répartissent sur trois niveaux : celui de la zone centrale pour la région, celui des quartiers pour la ville et celui de la famille. L'Alliance centrale et ses filiales établissent la zone centrale. La zone centrale peut, grâce à des formes de coopération avec le gouvernement, des entreprises ou des groupes de personnes, obtenir l'usage de lieux traditionnels anciens, tels que les temples de Confucius, les Académies, les parcs ou encore des bâtiments de dimensions grandes ou moyennes construits avec des financements venant d'entreprises ou d'associations de personnes. La zone centrale est le lieu principal où l'association et ses filiales organisent les activités rituelles, ainsi que les réunions d'étude et les activités de propagation de la doctrine.

#### **Article 24 :**

Les espaces confucéens des quartiers regroupent les espaces confucéens des branches de tous niveaux ainsi que ceux établis par les filiales de l'ACC. Ils sont le lieu où leurs membres se réunissent aussi pour étudier, propager la doctrine, fraterniser et organiser toutes sortes de rites et d'activités. Les espaces confucéens des quartiers peuvent faire usage des bâtiments de l'alliance du quartier, des maisons de thé ou des bureaux.

#### **Article 25 :**

Les espaces confucéens des familles sont les lieux de base de l'ACC ; ils organisent des rencontres, des études et des activités diverses. Ces espaces ne se limitent pas à une forme déterminée ; des petits groupes peuvent se débrouiller entre eux et se réunir au salon dans une famille.

Lorsque les conditions le permettront, l'ACC recueillera toutes sortes de fonds et de donations charitables, dans le but d'acquérir un terrain dans un environnement convenable et d'y construire un espace confucéen polyvalent – le parc de la culture de Confucius et la montagne sacrée chinoise.

### **Chapitre 4 : Formes d'activités**

#### **Article 26 :**

Autour des espaces d'animation confucéens, organiser le travail de propagation de la religion et de la transmission de la voie. Y compris le service avec commentaires des Classiques en fin de semaine, les célébrations publiques, les conférences gratuites, l'accompagnement pour les funérailles, mariages etc. et la célébration des jours de fête.



**Article 27 :**

Etablir de grandes salles de conférences confucéennes, organiser des activités publiques de discussion et enseignement de la doctrine. Former des brigades bénévoles de l'ACC, pour pénétrer les quartiers, les villages, les entreprises, les écoles, et organiser des activités de propagation de la Voie et la transmission des rites.

**Article 28 :**

Organiser des orchestres confucéens, des équipes qui iraient dans les quartiers, les villages, les écoles et les entreprises pour donner des représentations artistiques et des services religieux. Toutes les années, pour la fête de Confucius, organiser de grandes activités du culte de Confucius simultanément dans les filiales et les branches. Organiser pour les fêtes des défunts, (Qingming, fête de Qu Yuan et fête de la Mi-automne) les activités festives traditionnelles.

## **Chapitre 5 : Représentant légal**

**Article 29 :**

le représentant légal enregistré de cette unité est Zhou Beichen.

## **Chapitre 6 : Principes de gestion et d'utilisation des fonds**

**Article 30 :**

Sources de financement de l'unité :

1. Fonds de départ
2. Assistance du gouvernement
3. Ressources venant d'activités de service dans le cadre du domaine d'activité
4. Intérêts
5. Donations
6. Autres revenus conformes à la loi
7. Frais de réunion.

**Article 31 :**

Les fonds de fonctionnement doivent servir aux activités et à leur développement dans les domaines d'activités définis par les statuts ; il est interdit de distribuer les bénéfices.

**Article 32 :**

Etablir un plan comptable conforme aux règles de l'Etat, faire les comptes conformément aux lois, établir un système d'audit des comptes internes sain, garantir que les documents comptables sont conformes à la loi, authentiques, exacts et complets. Accepter les contrôles fiscaux et la supervision comptable par les départements en charge entrepris conformément à la loi.

**Article 33 :**

Disposer de comptables professionnels. Ces derniers ne doivent pas être chargés des opérations de caisse. Lors du changement d'affectation ou de départ des comptables, il faut procéder aux formalités de transmission des comptes.

**Article 34 :**

Avant le changement ou le remplacement du représentant légal, un audit doit avoir lieu.

## **Chapitre 7 Modification des statuts**

### **Article 35 :**

Les éclaircissements ou corrections aux présents statuts doivent être soumis au vote du Comité académique et du Conseil d'administration réunis.

## **Chapitre 8 : Divers**

### **Article 36 :**

Les présents statuts entrent en vigueur après avoir été soumis au vote de l'assemblée plénière des représentants de l'unité.

### **Article 37 :**

Le droit d'interprétation des présents statuts relève uniquement du Comité académique et du Conseil d'administration.

Le Comité de préparation de l'ACC  
Le 26 octobre 2566 de l'année de Confucius et 2015 de l'année de Jésus.